

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 9 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 22 septembre 2016.

Par courrier réceptionné le 7 novembre 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 8 décembre 2016 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Monsieur Gérard THOMAS, votre adjoint à l'urbanisme et de Madame Karine ANDRE représentant votre bureau d'études GREUZAT.

Au regard des motifs de saisine et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet.

La commission a apprécié la clarté de la présentation.

*Au final, la commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier. Elle assorti cet avis de la demande de reclasser une partie du secteur AUX en 2AUX et d'assurer la restauration de corridors écologiques sur l'espace forestier enclavé.*

Monsieur Daniel CHAMAILLARD  
Mairie  
38 rue de Paris  
77580 VILLIERS SUR MORIN

*Elle souligne le fait que les circulations agricoles ont bien été réfléchies.*

*Aussi, l'association des communes voisine est appréciée.*

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL